Prestataires :	Maîtrise d'ouvrage du projet :
inddigo NATURA SCOP Mélica MD-Environnement	SARA Aménagement GROUPE ELEGIA

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DREAL

DU 23 MAI 2025

Présentation du diagnostic écologique (état initial et premières mesures)

Opération d'aménagement de

L'extension du centre bourg de la commune de Saint Just Chaleyssin (38).

	Email	Présent(s)	Diffusion CR
Florence BEAUGEARD (INDDIGO)	f.beaugeard@inddigo.com	x	x
William TACHON (NATURA SCOP)	wtachon@gmail.com	x	x
Anne AUDEOUD (SARA Aménagement)	a.audeoud@elegia-groupe.fr	x	x
Fabien POIRIE (DREAL AuRA)	fabien.poirie@developpement-durable.gouv.fr	x	x
Sylvie ZARAT (INDDIGO)	s.zarat@inddigo.com		x
WALTER Arnaud (Commune de SAINT JUST CHALEYSSIN)			x
Maël DUGUE (NATURA SCOP)	mael.dugue@md-environnement.fr		x

PRESENTATION DU CONTEXTE DES ECHANGES

Cette rencontre fait état de l'avancement des études faune/flore dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'extension du centre bourg de Saint Just Chaleyssin et vise à examiner les procédures administratives liées à la biodiversité auxquelles le projet devra se conformer.

Pour rappel :

- *Le projet s'étale sur un périmètre de 1,7 hectares*
- *Programme envisagé : 85 logements + 22 hébergements séniors*
- *Procédure d'urbanisme envisagée : permis d'aménager*
- *Etat de la maîtrise des terrains : nulle – négociations à l'arrêt – procédure de DUP validée en conseil municipal, portée par SARA Aménagement*
- *Procédure environnementale : Examen au cas par cas pour l'évaluation environnementale + dossier de déclaration loi sur l'eau*
- *Etat du document d'urbanisme : à modifier pour permettre la réalisation du projet, la zone étant en AU stricte, et le programme étant différent que l'OAP en vigueur.*

Un premier échange avec la DREAL AURA qui s'est déroulé en janvier 2024 où il a été présenté :

- *Les conclusions du rapport d'analyse des enjeux écologiques (Inddigo, novembre 2023)*
- *Une première approche des mesures ERC à intégrer au projet (Inddigo, décembre 2023)*

Les éléments principaux à retenir étaient les suivants :

« Le site présente un intérêt écologique fort au niveau de la partie est (friche d'environ 4500 m² + bâti), moyen au niveau des haies et faible au niveau de la parcelle cultivée (environ 0,98 ha). Le projet envisagé actuellement aura un impact non négligeable sur la biodiversité présente, avec une destruction totale ou quasi-totale de certains habitats (dans la ferme et la friche notamment), dont des habitats d'espèces protégées.

Des inventaires complets de la faune présente à l'état initial du site sont nécessaires, notamment pour les oiseaux, les chiroptères et les mammifères. Ils pourront être complétés par des inventaires reptiles et insectes ».

Les principales mesures ERC évoquées à l'époque sont les suivantes :

Numéro CEREMA	Intitulé	Objectif
Mesures d'évitement		
E1.1b	Évitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire	Préserver les secteurs identifiés comme écologiquement riches
E2.1	Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables	Préserver les secteurs pendant la phase de travaux
E3.1a	Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol)	Préserver le milieu naturel en place
E4.1a	Adaptation de la période des travaux sur l'année	Limiter le dérangement et la mortalité de la faune pendant la phase travaux
Mesures de réduction		
R2.1f	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)	Maîtriser le développement des espèces exotiques envahissantes
R2.1k	Dispositif de limitation des nuisances envers la faune a) Procédure de destruction du bâti	Limiter le risque de mortalité d'espèces cavernicoles
	b) Réduire au strict nécessaire l'éclairage urbain et adapter les sources lumineuses	Limiter le dérangement de la faune lié à l'éclairage urbain
R2.2o	Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet a) Gestion écologique des espaces verts créés du site	Maintenir une biodiversité de qualité sur le site
	b) Gestion des repousses des espèces exotiques envahissantes	Contenir les EEE
A3.a	Aménagement ponctuel (abris ou gites artificiels pour la faune) a) Gîtes artificiels pour les chiroptères	Aménager des habitats complémentaires pour les chiroptères
	b) Nichoirs artificiels pour l'avifaune	Aménager des habitats complémentaires pour l'avifaune ubiquistes
	c) Autres micro-habitats	Aménager des habitats pour les reptiles, les insectes et les mammifères

Numéro CEREMA	Intitulé	Objectif
A3.b	Aide à la recolonisation végétale	Maintenir une biodiversité de qualité sur le site
A7.a	Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises	Anticiper la possibilité d'utilisation d'une partie du parc Moudru pour la création d'habitats utiles à la faune.

Tableau 1 : Synthèse des premières mesures ERC évoquées en décembre 2023 (source : rapport Inddigo, "Première approche des mesures ERC à intégrer au projet"

A l'issue de la rencontre de janvier 2024 avec la DREAL , il a été conclu de continuer les inventaires 4 saisons et de repartager les éléments de bilan à la suite ; tel est l'objet de la présente réunion du 23 mai 2025.

Entre temps, la SARA Aménagement a intégré l'ensemble de ces mesures dans sa conception de projet, tel que présenté en réunion de janvier 2024. Par ailleurs, le calendrier de dépôt du cas par cas « projet » et « MECDU » a été décalé. En effet, il convient de prévoir pour le projet la mise en œuvre de deux procédures parallèles :

- *Une mise en compatibilité du projet dans le cadre de la procédure de DPU,*
- *Une modification du document d'urbanisme pour fermer certains secteurs à l'urbanisation et permettre la densification du projet du centre bourg.*

Le dépôt du cas par cas projet a donc été mis en stand-bail en attendant la rédaction des pièces *modificatives du PLU et des cas par cas correspondants, ce qui a permis la réalisation de l'inventaire 4 saisons demandé*.

RAPPEL DES ELEMENTS DE PRESENTATION EN REUNION DU 23 MAI 2025

Les principaux résultats de l'inventaire 4 saisons 2024-2025 sont présentés à la DREAL AuRA, sous la forme d'un Powerpoint, ainsi que le plan masse du projet (voir annexes compte-rendu).

Les éléments de diagnostics principaux à retenir sont les suivants :

3) Diagnostic écologique

❖ Synthèse des enjeux

Flore et habitats : enjeu faible > Aucune espèce et aucun habitat à enjeu
Avifaune : enjeu modéré à fort > 5 espèces remarquables nicheuses
Amphibiens : enjeu nul > Aucun amphibien
Reptiles : enjeu fort > 2 espèces remarquables de reptiles
surface d'habitats utilisables de 4 769 m²
Mammifères terrestres (non volants) : enjeu fort > 1 espèce remarquable
surface d'habitats utilisables de 3 423 m²
Chiroptères : enjeu modéré à fort > 8 espèces de chiroptères détectées
Odonates : enjeu faible > Aucune espèce à enjeu
Papillons diurnes : enjeu faible > Aucune espèce à enjeu
Coléoptères saproxylophages : enjeu modéré > 1 espèce remarquable
Continuité écologique : enjeu local modéré

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu réglementaire	Enjeu patrimonial	Comportement sur la zone d'étude	Enjeu patrimonial selon le comportement de l'espèce	Justifications des enjeux
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	Faible	Fort	Nicheur	Fort	Protégé en France Vulnérable sur la LRN et la LRR
Martinet noir	*Apus apus*	Faible	Modéré	Nicheur	Modéré	Protégé en France Quasi-menacé sur la LRN et la LRR
Roitelet huppé	*Regulus regulus*	Faible	Fort	Nicheur	Fort	Protégé en France Vulnérable sur la LRR
Serin cini	*Serinus serinus*	Faible	Fort	Nicheur	Fort	Protégé en France Vulnérable sur la LRN
Verdier d'Europe	*Chloris chloris*	Faible	Fort	Nicheur	Fort	Protégé en France Vulnérable sur la LRN et la LRR

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeux		Justifications
		Réglementaire	Patrimonial	
Reptiles avérés				
Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	Fort	Faible	Protection nationale (art.2) et en annexe IV de la DHFF Espèce en préoccupation mineure au niveau mondial, européen, national et régional Espèce complémentaire ZNIEFF
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	Fort	Faible	Protection nationale (art.2) et en annexe IV de la DHFF Espèce en préoccupation mineure au niveau mondial, européen, national et régional

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu réglementaire	Enjeu patrimonial	Justifications des enjeux
Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*	Fort	Fort	Protégé au niveau national (art. 2) Quasi-menacé sur la LRD Isère Présent en faible densité dans les parcs, jardins et les zones bocagères de la commune L'enjeu local de conservation est donc considéré comme fort.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu réglementaire	Enjeu patrimonial	Justifications des enjeux
Oreillard roux	*Plecotus auritus*	Modéré	Faible	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Modéré	Modéré	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF Espèce quasi-menacée sur la LRM
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	Modéré	Faible	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	Modéré	Fort	Inscrite à l'annexe IV de la DHFF Espèce vulnérable sur la LRN
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	Modéré	Modéré	Inscrite à l'annexe IV de la DHFF Espèce quasi-menacée sur la LRN et la LRR
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*	Modéré	Modéré	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF Déterminant de ZNIEFF en zone biogéographique "Plaine rhodanienne"
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii*	Modéré	Faible	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Modéré	Modéré	Inscrite à l'annexe IV de la DHFF Espèce quasi-menacée sur la LRN

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeux		Justifications
		Réglementaire	Patrimonial	
Coléoptères saproxyliques avérés				
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	Modéré	Modéré	Ann. II de la DHFF Espèces Quasi menacée à l'échelle européenne et régionale

Figure 1 : Synthèse des principaux enjeux relevés lors de l'inventaire 4 saisons (source : présentation PPT de la réunion du 23 mai 2025)

Il est donc proposé de faire modifier et compléter les mesures dans ce sens :

Type de mesure	Phase	Code	Dénomination de la mesure
Evitement	Phase travaux	ME-t1	Eviter les travaux en période sensible pour la faune
		ME-t2	Eviter les travaux crépusculaires et nocturnes
		ME-t3	Eviter la destruction des milieux d'intérêt pour la faune
		ME-t4	Eviter l'abattage des arbres gîtes potentiels à chiroptères et de l'arbre habitat à coléoptères saproxylophages
	Phase exploitation	ME-e1	Eviter la divagation du public dans les milieux d'intérêt pour la faune
		ME-e2	Mettre en place des passages à petite faune dans les grillages et les murs
Réduction	Phase travaux	MR-t1	Réduire le défrichement et le terrassement au strict nécessaire
		MR-t2	Prévoir un phasage des travaux permettant à la faune mobile de trouver refuge dans certains secteurs
		MR-t3	Mettre en place des mesures écologiques de chantier
		MR-t4	Prévoir la création de refuges à reptiles et à Hérisson d'Europe
		MR-t5	Prévoir des mesures de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes
		MR-t6	Planter des haies et des bosquets arbustifs et arborés favorables à la biodiversité
		MR-t7	Prévoir des gîtes et des nichoirs artificiels intégrés dans les nouveaux bâtiments
	Phase exploitation	MR-e1	Réduire au maximum la pollution lumineuse
		MR-e2	Vérifier les gîtes à chiroptères et procéder à la défavorabilisation de ceux-ci si nécessaire avant les travaux d'abattage et de démolition
		MR-e3	Réaliser une gestion extensive des espaces verts
Compensation	Les mesures de compensation dépendront des caractéristiques du projet et des mesures d'évitement et de réduction qui pourront être mises en place.		
Accompagnement	Phase travaux	MA-1	Aménager des habitats favorables au Lucane cerf-volant
		MA-2	Informer les utilisateurs par des panneaux d'informations sur les pratiques de gestion
		MA-3	Pratiquer la gestion différenciée dans l'ensemble de la zone
		MA-4	Accompagner les travaux de démolition des bâtiments
		MA-5	Inscription des projets dans des labels écologiques
Suivi	Phase exploitation	MS-1	Suivi des espèces et des habitats d'intérêt pour la faune
		MS-2	Suivi des gîtes à chiroptères et des nichoirs à oiseaux

Figure 2 : Synthèse des principales mesures proposées à l'issue de l'inventaire 4 saisons (source : présentation PPT de la réunion du 23 mai 2025)

SYNTHESE DES ELEMENTS D'ECHANGE

La DREAL AuRA n'émet pas de remarque particulière sur l'inventaire 4 saisons. Elle note une cohérence du cortège avec le site.

Il a été demandé, en sus,

1. Pour donner suite au constat de la présence du crapaud calamite (inventorié hors emprise projet mais à proximité) :

Mesure préventive à mettre en place en phase chantier afin d'éviter la prévention des ornières.

2. Aménagement du secteur nord (alentours du lot B et Parc Moudru)

La zone de corridor (« coulée verte ») au nord peut permettre de restituer un environnement qualitatif pour la faune. Il sera nécessaire d'être plus détaillé pour expliquer les conditions d'aménagement paysager et des modalités de plantation de ces secteurs afin d'en assurer une gestion extensive, à maintenir en phase exploitation.

3. Pour le bâti démoli

Les bâtis présents sur l'emprise projet comportent des enjeux importants relatifs à l'avifaune et aux chiroptères. Le projet prévoit la destruction de ces bâtiments.

Des habitats de substitution devront être définis et fonctionnels avant la démolition des bâtis.

Il a été évoqué d'adapter le phasage des travaux du lot B pour que la destruction du bâtiment se déroule après la mise en place des gîtes de substitution. Il est pourtant assez important d'installer sans tarder la zone de corridor (« coulée verte ») au Nord du projet.

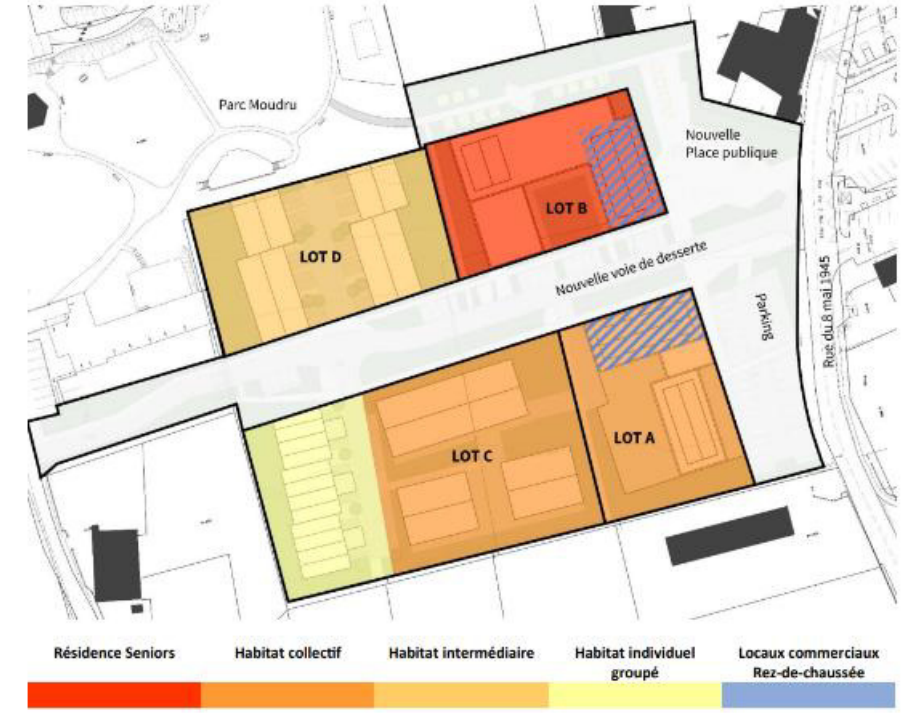


Figure 3 : Plan général de programmation prévu

Il a donc été proposé la mise en place de gîtes et nichoirs de substitution en amont de l'engagement des opérations de travaux du site (par exemple, pendant l'instruction de la procédure de DUP), soit 1 à 2 ans avant les travaux.

Une réflexion devra être menée au plus tôt pour trouver des bâtiments publics existants qui seraient susceptibles d'accueillir des gîtes et des nichoirs, de manière définitive. Il pourrait s'agir de bâtiments publics (par exemple centre technique municipal, école, équipements publics sur le parc Moudru).

Une visite sur site permettrait de répertorier les bâtis intéressants par leurs caractéristiques techniques (hauteur, orientation, etc.). Plus les nichoirs et gîtes seront installés rapidement, plus les chances qu'ils soient habités au démarrage des travaux sont importantes.

L'installation de gîtes (chauves-souris) et de nichoirs (moineaux et martinets) concernent également les nouveaux bâtiments du projet. Dans ce cas, des mesures spécifiques seront prescrites dans le Cahier des Charges de Cession de Terrain.

Le planning des travaux devra être adapté aux périodes de sensibilité de la faune. La démolition des bâtis devra notamment être réalisée à une période de moindre impact pour l'avifaune et les chiroptères.

4. Calcul de ratio pour les habitats de substitution

Une attention particulière sera faite à la qualité des habitats proposés.

- ✔ Pour les gîtes (chiroptères) et nichoirs (avifaune) : mise en place de 2 à 3 gîtes/nichoirs fonctionnels par gîte/ site de nidification perdu.
- ✔ Pour l'habitat lié à la présence du Hérisson : prévoir la perméabilité entre les espaces publics et les lots privés (ouverture 15x15 pour s'assurer qu'on ait bien une continuité, ou surélévation des clôtures de 15 cm). Ces éléments devront apparaitre dans les différents règlements (règlements de lotissement, cahier des charges de cession de terrain)
- ✔ Maximiser l'habitat favorable au Hérisson dans la « coulée verte » au Nord de l'opération. Des liens écologiques avec le parc Moudru devront être envisagés, en réfléchissant à la modification des conditions d'exploitation d'une partie du parc.

5. Protocole post-chantier

Plusieurs mesures devront être mises en place en phase post-chantier :

- ✔ Réalisation d'un suivi des mesures à N+1, N+3, N+5, N+10
- ✔ Mise en place d'outils de communication et de sensibilisation sur les mesures :
  - Transmission des suivis à la mairie ainsi qu'aux futurs copropriétaires afin qu'ils soient sensibilisés. Prévoir un temps de sensibilisation des copropriétaires à N+1 et N+3 suivant la vente,
  - Mise en place un panneau d'information à chaque entrée de copropriété visant à tenir informé des mesures mises en place. L'installation de ce panneau sera à intégrer au cahier des charges de cession de terrain de l'aménageur, mais aussi au projet de d'ASL ou de règlement de copropriété au stade des ventes.

6. Suites à donner.

A ce stade, avec les compléments demandés en réunion, il semble que les mesures ERAS suffisent et qu'il ne soit pas nécessaire d'engager des mesures de compensation, et une dérogation espèces protégées.

La mise en œuvre opérationnelle du projet ne se faisant pas avant 2027, une mise à jour des inventaires et des mesures proposées sera éventuellement à réaliser avant les travaux. A l'issue, sera transmis à la DREAL AuRA :

- Un rapport complet incluant le diagnostic faune flore 4 saisons remis à jour, l'évaluation des impacts et des mesures ERAS précisées et détaillées.
- Un engagement des parties prenantes du projet (mairie et SARA Aménagement) pour mettre en place les mesures et de les poursuivre au-delà du contrat de concession.


En amont du dépôt du permis d'aménager et des opérations de travaux, une proposition d'installation des gîtes/nichoirs dans les secteurs évoqués sera transmise pour s'adapter au calendrier évoqué.

A l'issue de la réception de ce dossier, et au regard des procédures qui seront engagées (permis d'aménager ou évaluation environnementale) la DREAL AuRA notifiera son accord officiel par arrêté ou par un autre moyen.

SARA Aménagement s'engage à mettre en place l'ensemble des mesures présentées dans ce compte-rendu et dans les annexes présentées, lequel sera annexé aux demandes d'examen au cas par cas pour le projet.

Type de mesure	Phase	Code	Dénomination de la mesure
Evitement	Phase travaux	ME-t1	Eviter les travaux en période sensible pour la faune
		ME-t2	Eviter les travaux crépusculaires et nocturnes
		ME-t3	Eviter la destruction des milieux d'intérêt pour la faune
		ME-t4	Eviter l'abattage des arbres gîtes utilisables à chiroptères et arbres habitats à coléoptères saproxylophages
		ME-t5	Eviter la création d'habitats favorables (ornières, zones en eau) au Crapaud calamite pendant les travaux
		ME-t6	Vérification et mise à jour de la localisation des enjeux avant les travaux
	Phase exploitation	ME-e1	Eviter la divagation du public dans les milieux d'intérêt pour la faune
		ME-e2	Mettre en place des passages à petit faune dans les grillages et les murs
Réduction	Phase travaux	MR-t1	Réduire le défrichement et le terrassement au strict nécessaire
		MR-t2	Mettre en place des mesures écologiques de chantier
		MR-t3	Prévoir la création de refuges à reptiles et à Hérisson d'Europe
		MR-t4	Prévoir des mesures de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes
		MR-t5	Planter des haies et des bosquets arbustifs et arborés favorables à la biodiversité
		MR-t6	Prévoir des gîtes et des nichoirs artificiels intégrés dans les nouveaux bâtiments
		MR-t7	Prévoir un phasage des travaux permettant à la faune mobile de trouver refuge dans certains secteurs
		MR-t8	Vérifier les gîtes utilisables par les chiroptères en bâti et procéder à la destruction anticipée des habitats de ceux-ci si nécessaire avant les travaux de démolition
		MR-t9	Conservation et déplacement des tas de bois et leurs substrats favorables au Lucane cerf-volant hors de la zone de travaux
		MR-t10	Plantations et mise en place d'une gestion écologique d'une partie du parc Moudru en lien avec la partie Nord du projet (corridor local)
	Phase exploitation	MR-e1	Réduire au maximum la pollution lumineuse
		MR-e2	Réaliser une gestion extensive des espaces verts
Accompagnement	Phase travaux	MA-1	Informer les utilisateurs par des panneaux d'informations sur les mesures mises en place
		MA-2	Pratiquer la gestion différenciée dans l'ensemble de la zone
		MA-3	Installer des gîtes artificiels pour la faune (hors chiroptères)
		MA-4	Accompagner les travaux de démolition des bâtiments
		MA-5	Inscription des projets dans des labels écologiques
		MA-6	Sensibilisation des copropriétaires suite aux suivis et transmission des suivis (commune et copropriétaires)
Suivi	Phase exploitation	MS-1	Suivi des espèces et des habitats d'intérêt pour la faune
		MS-2	Suivi des gîtes à chiroptères et des nichoirs à oiseaux

Figure 4 : Synthèse des mesures révisées suite aux échanges



Trait d'Union
68 Grande Rue de St Clair
69300 // CALUIRE ET CUIRE
Tel : 04 72 87 01 33

AVP // Plan de composition des espaces publics

SAINT JUST CHALEYSSIN			
1/250	AVP		0
ECHELLE	PHASE	PIECE	IND

Projet de construction de bâtiments résidentiels et commerciaux sur la commune de Saint-Just-Chaleyssin (38)

Diagnostic écologique – Etat initial et premières mesures

RÉUNION DE PRÉSENTATION DU PROJET, DES ENJEUX, IMPACTS ET MESURES

W. TACHON (MELICA / NATURA SCOP)

SOMMAIRE

1) Présentation sommaire du contexte et du projet
2) Méthodologie et période d'investigations
3) Synthèse des enjeux du diagnostic écologique
4) Présentation des impacts
5) Propositions de mesures
6) Echanges







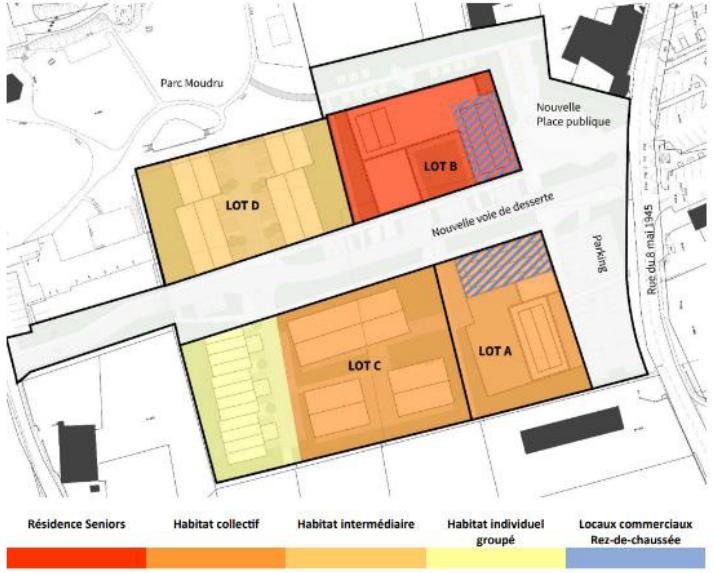
1) Présentation

La Commune de Saint-Just-Chaleyssin souhaite développer un nouveau quartier d'habitat en extension de son centre-bourg, sur un périmètre défini d'environ 1,7 hectares.
Elle a sollicité SARA Aménagement pour l'aider dans la réalisation de son projet urbain dans le cadre d'une concession d'aménagement.

L'aménagement du site conduirait à terme à la création de 90 logements + 20 hébergements séniors, complété par une offre nouvelle de commerces et d'équipements ainsi que des stationnements publics, notamment pour la desserte des bâtiments scolaires.



Emprise du projet (fond de carte : Géoportail.fr)



Plan général de programmation des lots privatifs

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette du projet SP Logements (yc hébergements) + SP Activités Emprise au sol des lots Stationnements extérieurs ouverts au public	2,7 ha 8 935 m² + 540 m² = 9 475 m² 5 843 m² 43 places

1) Rappel du pré-diagnostic

Pré – diagnostic écologique réalisé par le BE Inddigo le 06/10/2023 avec un rapport d'expertise en novembre 2023 et présenté à la DREAL en janvier 2024

- Zonage de protection ou d'inventaire : enjeu nul (3 km)
- Zones humides : enjeu nul
- Continuités écologiques : petit réservoir de biodiversité

> impact sur les continuités écologiques locales

- Bâti : enjeu fort (potentiel d'accueil d'espèces, dont des espèces protégées)

> inventaire complet des oiseaux, chiroptères et mammifères avant toute destruction ou modification des bâtiments

- Friches et bois mort : enjeu fort (potentiel d'accueil d'espèces, dont des espèces protégées)

> intérêt fort pour les invertébrés et les zones de bois mort peuvent être utilisés par les reptiles, insectes et les mammifères

> inventaire complet des oiseaux, chiroptères et mammifères avant tout mouvement de matières ou de terre, et avant tout abattage ou débroussaillage. Il pourrait être complété par un inventaire reptiles et insectes.

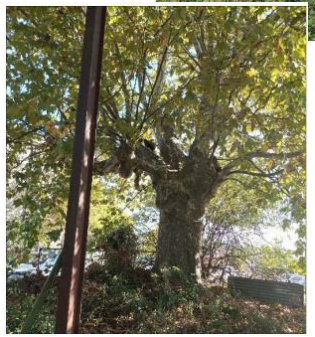


Identification des habitats du site (fond : Geoportail.fr)









1) Rappel du pré-diagnostic





- Cultures: enjeu faible
> réaliser un inventaire faune-flore global pour le projet

- Haies: enjeu modéré (haies multi spécifiques plantées d'essences indigènes)

- Faune : 4 espèces d'oiseaux protégées et plusieurs espèces de mammifères dont espèces potentielles protégées
> inventaires complets de la faune présente à l'état initial du site sont nécessaires, notamment pour les oiseaux, les chiroptères et les mammifères. Ils pourront être complétés par des inventaires reptiles et insectes.
> Les mesures ERC à prendre en phase chantier et exploitation ne pourront être finement adaptées au projet qu'avec ces éléments.

OISEAUX			
Nom latin	Nom vernaculaire	Obs/indice/potentiel	Lieu
Passer domesticus	Moineau domestique	Observé	Bâti ferme
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	Nid	Bâti ferme
Tyto alba	Effraie des clochers	Potentiel (témoignage à confirmer par inventaire)	Bâti ferme et annexe + chasse dans la friche et la parcelle cultivée
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Plume	Chasse dans la friche et la parcelle cultivée

MAMMIFERES			
Nom latin	Nom vernaculaire	Obs/indice/potentiel	Lieu
Chiroptères (tous protégés)		Potentiel (témoignage à confirmer par inventaire)	Bâti ferme et annexe
/	Martre des pins ou Fouine	Crottes	Bâti ferme et annexe, friche
Erinaceus europaeus	Hérisson d'Europe (protégé)	Potentiel	Friche et haie
Vulpes vulpes	Renard roux	Crottes	Friche, culture et haie

> Projet envisagé actuellement aura un impact non négligeable sur la biodiversité présente, avec une destruction totale ou quasi-totale de certains habitats (dans la ferme et la friche notamment), dont des habitats d'espèces protégées
> Une attention sera à porter lors des travaux aux espèces exotiques envahissantes (EEE) déjà présentes sur site.
> Suite à ce pré-diagnostic > nécessité de réaliser un inventaire 4 saisons

SOMMAIRE

1) Présentation sommaire du contexte et du projet
2) Méthodologie et période d'investigations
3) Synthèse des enjeux du diagnostic écologique
4) Présentation des impacts
5) Propositions de mesures
6) Echanges







2) Méthodologie et période d'investigations

Equipe mobilisée

Structure	Intervenants	Missions
Natura Scop	William Tachon	Inventaire flore/habitat, entomofaune, herpétofaune et mammifères non volants Rédaction du diagnostic, impacts et mesures
	Maël Dugué	Suivi et coordination de l'étude écologique Inventaire chiroptères et oiseaux Rédaction du diagnostic , impacts et mesures

Méthodologie

✓ Habitats : délimitation des unités de végétation, rattachement au référenciel EUNIS et Natura 2000 ;

✓ Flore : identification de la végétation, recherche des espèces protégées et patrimoniales, recherche des espèces exotiques envahissantes ;

2) Méthodologie et période d'investigations

❖ Méthodologie (suite)

✓ Mammifères non volants : recherche de traces et indices de présence, observation directe ;

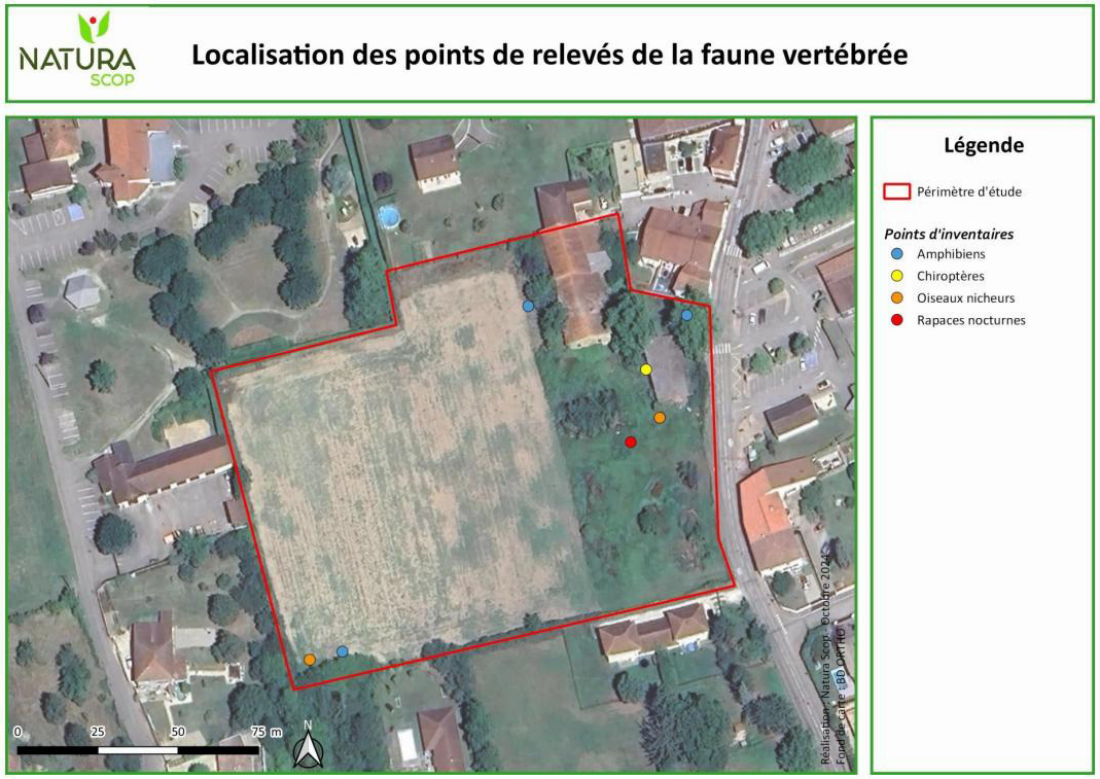
✓ Chiroptères : recherche de gîtes utilisables, inventaire acoustique passif , prospection en période hivernale ;

✓ Oiseaux : IPA, observations visuelles et auditives opportunistes, points d'écoutes nocturnes ;

✓ Reptiles : recherche visuelle diurne, recherche d'indices de présence ;

✓ Amphibiens : recherche visuelle diurne (pontes, têtards, adultes et jeunes) et nocturne, points d'écoutes nocturnes ;

✓ Entomofaune : approche photographique des odonates et papillons, capture si nécessaire hors espèces protégées, recherche des exuvies, recherche des coléoptères protégés au crépuscule et de traces et indices ;



2) Méthodologie et période d'investigations

❖ Période d'investigations

9 campagnes de terrain de mai 2024 à février 2025

Groupes taxonomiques	Nombre de passages	Dates de passages
Habitats / Flore	3	09 mai 2024 / 17 Juillet 2024 / 18 septembre 2024
Mammifères non volants	5	07 mai 2024 (diurne) / 17 juin 2024 (diurne) / 18 juin 2024 (diurne) / 16 juillet 2024 (diurne) / 18 septembre 2024 (diurne)
Chiroptères	3	07 mai 2024 (diurne) / 17 juin 2024 (crépusculaire à nocturne) / 15 février 2024 (Fin d'après-midi à nocturne)
Oiseaux	4	07 mai 2024 (diurne) / 10 juin 2024 (crépusculaire) / 18 juin 2024 (diurne) / 15 février 2024 (Fin d'après-midi à nocturne)
Reptiles	4	09 mai 2024 / 17 juin 2024 / 16 juillet 2024 / 18 septembre 2024
Amphibiens	4	09 mai 2024 / 17 juin 2024 (diurne à nocturne) / 16 juillet 2024 / 18 septembre 2024
Entomofaune	4	09 mai 2024 / 17 juin 2024 (diurne à nocturne) / 16 juillet 2024 / 18 septembre 2024

2) Méthodologie et période d'investigations

❖ Période d'investigations

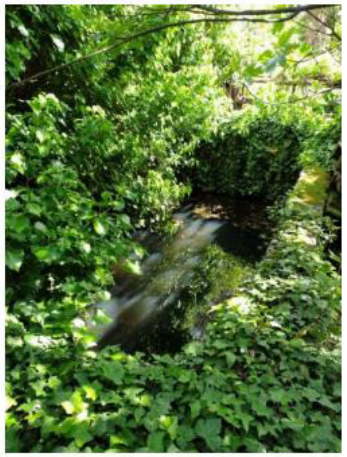
Tableau 2 : Récapitulatif des dates de prospections réalisées et des conditions météorologiques

Dates	Période	Taxons étudiés	Conditions météorologiques			
			Couverture nuageuse	Force du vent	Température	Précipitations
07/05/2024	Diurne	Avifaune nicheuse	Couvert	Nulle	10°C	-
		Mammifères terrestres				
		Gîte à chiroptères				
09/05/2024	Diurne	Mammifères terrestres	Faiblement nuageux	Faible	17°C	-
		Herpétofaune				
		Papillons rhopalocères				
		Coléoptères saproxylophages				
		Odonates				
		Flore et habitats				
10/06/2024	Crépsuculaire	Rapaces nocturnes	Très nuageux	Nulle	16°C	-
17/06/2024	Diurne	Flore et habitats	Voilé	Faible à modéré	26°C	-
		Mammifères terrestres				
		Papillons rhopalocères				
		Odonates				
		Coléoptères saproxylophages				
		Herpétofaune				
17/06/2024	Crépusculaire à nocturne	Amphibiens	Faiblement nuageux	Nulle	19°C	-
		Chiroptères				
		Coléoptères saproxylophages				
18/06/2024	Diurne	Avifaune nicheuse	Nuageux	Faible	17°C	-
		Mammifères terrestres				
16/07/2024	Diurne	Flore	Nuageux à ensoleillé	Faible	23 à 26°C	-
		Herpétofaune				
		Mammifères terrestres				
		Papillons rhopalocères				
		Odonates				
18/09/2024	Diurne	Flore	Faiblement nuageux	Faible	20°C	-
		Herpétofaune				
		Mammifères terrestres				
		Papillons rhopalocères				
		Odonates				
15/02/2025	Fin d'après-midi à nocturne	Gîte à chiroptères	Faiblement nuageux	Nulle	10 à 8°C	-
		Rapaces nocturnes				

SOMMAIRE

1) Présentation sommaire du contexte et du projet
2) Méthodologie et période d'investigations
3) Synthèse des enjeux du diagnostic écologique
4) Présentation des impacts
5) Propositions de mesures
6) Echanges







3) Diagnostic écologique

❖ Synthèse des enjeux

Flore et habitats : enjeu faible > Aucune espèce et aucun habitat à enjeu
Avifaune : enjeu modéré à fort > 5 espèces remarquables nicheuses
Amphibiens : enjeu nul > Aucun amphibien
Reptiles : enjeu fort > 2 espèces remarquables de reptiles
surface d'habitats utilisables de 4 769 m²
Mammifères terrestres (non volants) : enjeu fort > 1 espèce remarquable
surface d'habitats utilisables de 3 423 m²
Chiroptères : enjeu modéré à fort > 8 espèces de chiroptères détectées
Odonates : enjeu faible > Aucune espèce à enjeu
Papillons diurnes : enjeu faible > Aucune espèce à enjeu
Coléoptères saproxylophages : enjeu modéré > 1 espèce remarquable
Continuité écologique : enjeu local modéré

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu réglementaire	Enjeu patrimonial	Comportement sur la zone d'étude	Enjeu patrimonial selon le comportement de l'espèce	Justifications des enjeux
Chardonneret élégant	*Carduelis carduelis*	Faible	Fort	Nicheur	Fort	Protégé en France Vulnérable sur la LRN et la LRR
Martinet noir	*Apus apus*	Faible	Modéré	Nicheur	Modéré	Protégé en France Quasi-menacé sur la LRN et la LRR
Roitelet huppé	*Regulus regulus*	Faible	Fort	Nicheur	Fort	Protégé en France Vulnérable sur la LRR
Serin cini	*Serinus serinus*	Faible	Fort	Nicheur	Fort	Protégé en France Vulnérable sur la LRN
Verdier d'Europe	*Chloris chloris*	Faible	Fort	Nicheur	Fort	Protégé en France Vulnérable sur la LRN et la LRR

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu réglementaire	Enjeu patrimonial	Justifications des enjeux
Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*	Fort	Fort	Protégé au niveau national (art. 2) Quasi-menacé sur la LRD Isère Présent en faible densité dans les parcs, jardins et les zones bocagères de la commune L'enjeu local de conservation est donc considéré comme fort.

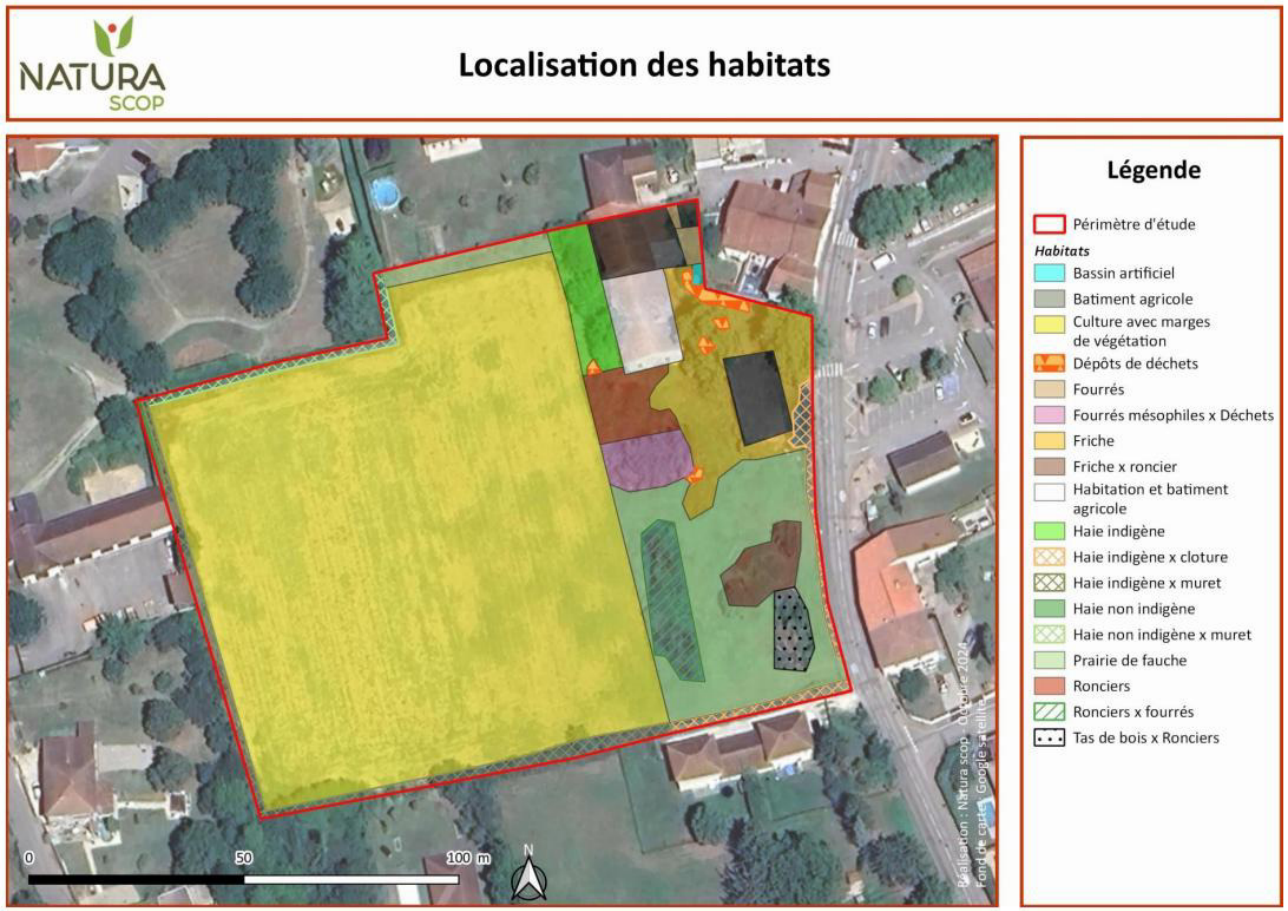
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeux		Justifications
		Réglementaire	Patrimonial	
Coléoptères saproxyliques avérés				
Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	Modéré	Modéré	Ann. II de la DHFF Espèces Quasi menacée à l'échelle européenne et régionale

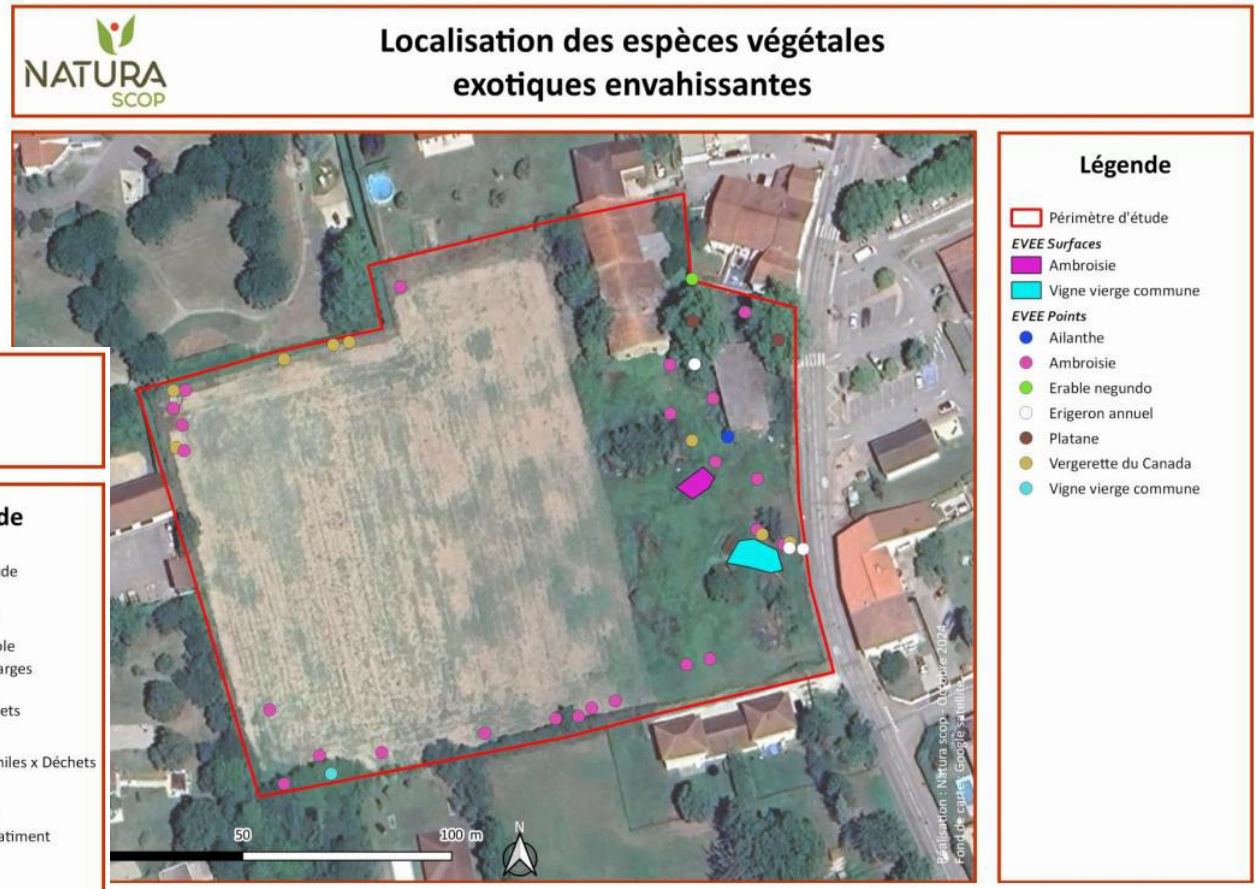
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeux		Justifications
		Réglementaire	Patrimonial	
Reptiles avérés				
Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	Fort	Faible	Protection nationale (art.2) et en annexe IV de la DHFF Espèce en préoccupation mineure au niveau mondial, européen, national et régional Espèce complémentaire ZNIEFF
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	Fort	Faible	Protection nationale (art.2) et en annexe IV de la DHFF Espèce en préoccupation mineure au niveau mondial, européen, national et régional

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu réglementaire	Enjeu patrimonial	Justifications des enjeux
Oreillard roux	*Plecotus auritus*	Modéré	Faible	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Modéré	Modéré	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF Espèce quasi-menacée sur la LRM
Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	Modéré	Faible	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF
Noctule commune	*Nyctalus noctula*	Modéré	Fort	Inscrite à l'annexe IV de la DHFF Espèce vulnérable sur la LRN
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	Modéré	Modéré	Inscrite à l'annexe IV de la DHFF Espèce quasi-menacée sur la LRN et la LRR
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*	Modéré	Modéré	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF Déterminant de ZNIEFF en zone biogéographique "Plaine rhodanienne"
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhlii*	Modéré	Faible	Inscrit à l'annexe IV de la DHFF
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Modéré	Modéré	Inscrite à l'annexe IV de la DHFF Espèce quasi-menacée sur la LRN

3) Diagnostic écologique

❖ Synthèse des enjeux

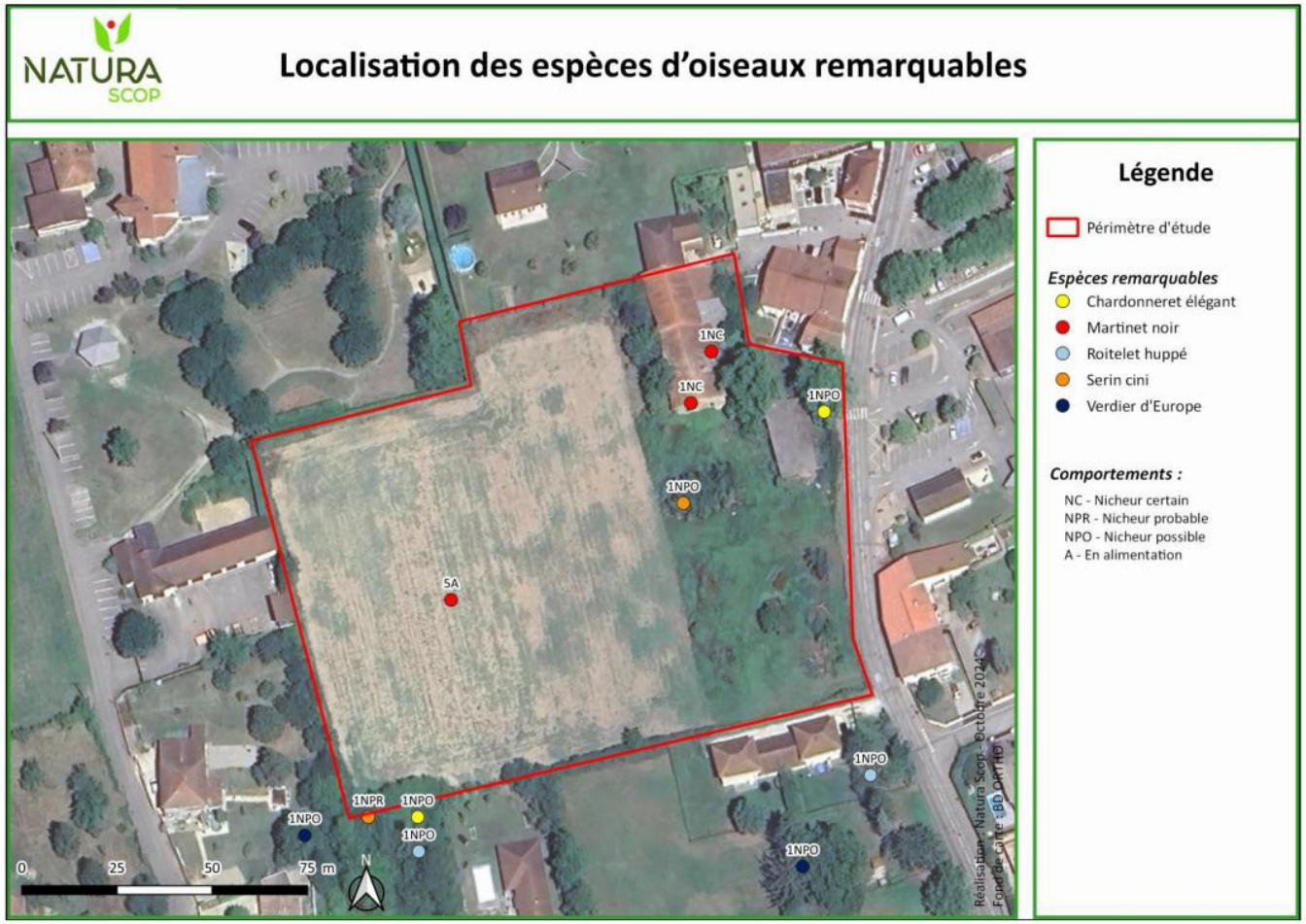




- 14 habitats dits « élémentaires »
- 81 espèces de flore inventoriée dont 8 EVEE et 2 taxons non envahissants

3) Diagnostic écologique

❖ Synthèse des enjeux



23 espèces d'oiseaux observées et/ou entendues :
- 19 sont nicheuses sur la zone d'étude ou à proximité
- 17 sont protégées au niveau national

La majorité des espèces observées avec un comportement de nidification appartient au cortège des milieux bocagers. D'autres espèces présentes appartiennent au cortège des milieux anthropophiles.

Au niveau du bâtiment existant sur le périmètre d'étude, deux espèces d'oiseaux ont été observé nichant dans des trous de mortaise des faces sud et est :

Photographie 17 : Localisation des sites de nidification sur la face sud

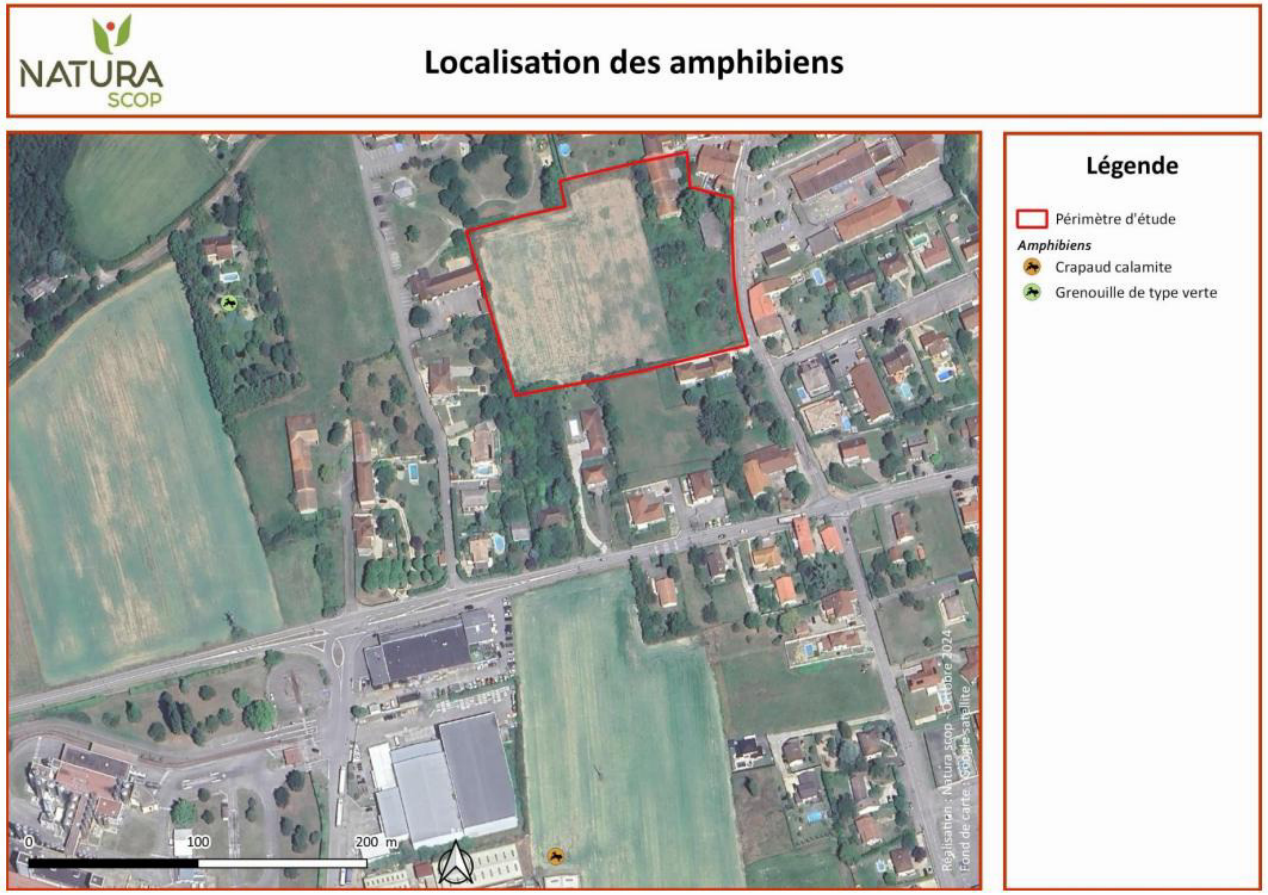


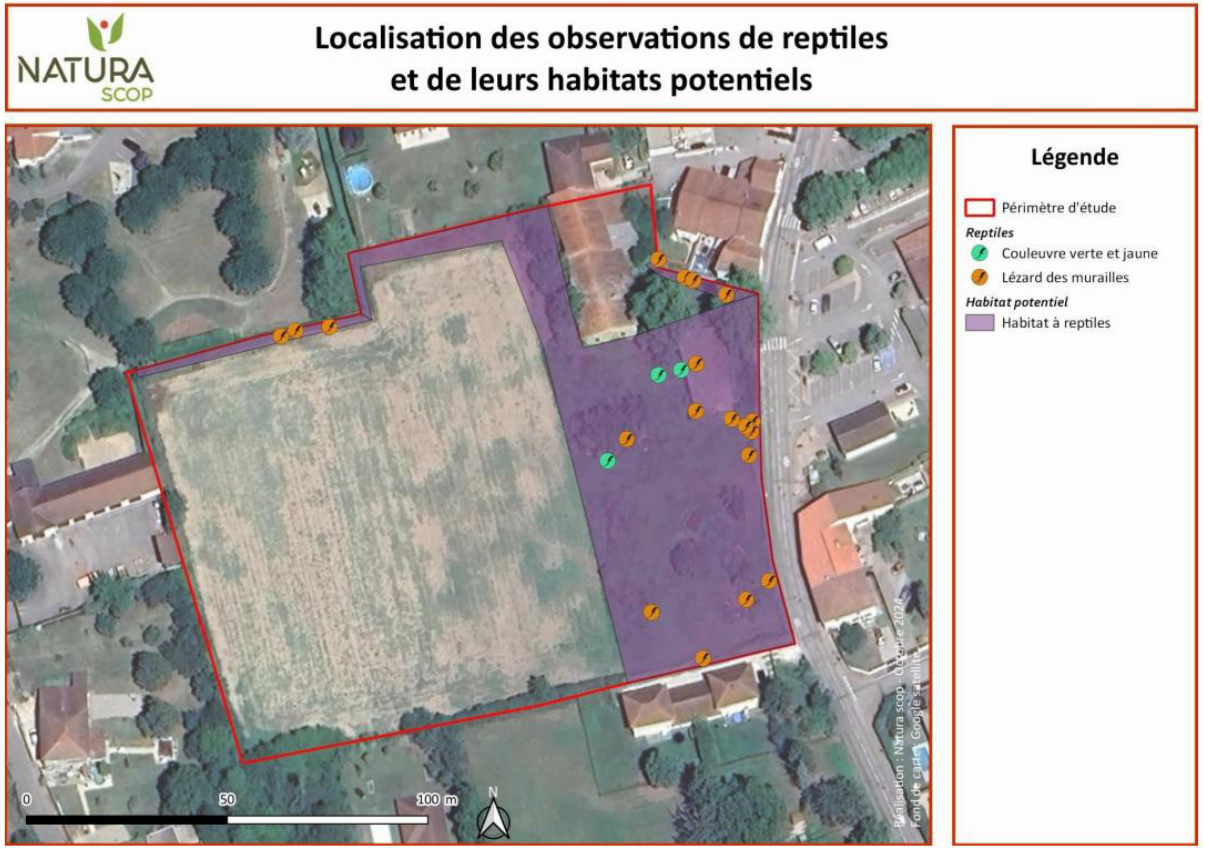
Photographie 18 : Localisation des sites de nidification sur la face est



3) Diagnostic écologique

❖ Synthèse des enjeux



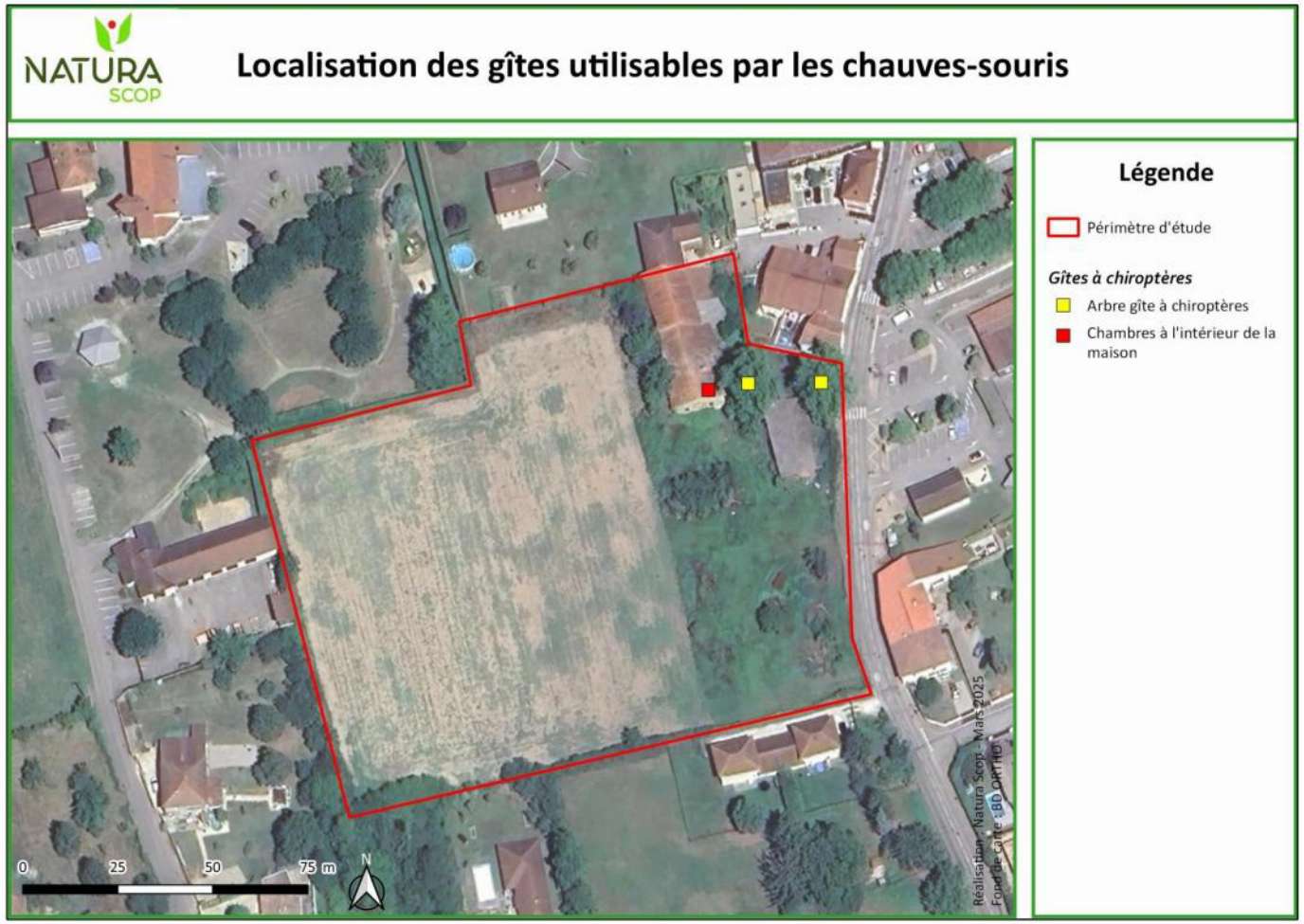


- Présence d'un bassin artificiel (pas accessible à la faune terrestre) et ornières temporairement en eau dans la culture > aucun amphibien sur le site

- 2 espèces de reptiles
- surface d'habitats utilisables des reptiles : 4 769 m²

3) Diagnostic écologique

❖ Synthèse des enjeux



4 types d'espaces disponibles pour les chiroptères

Photographie 24 : Trous de mortaise



Photographie 25 : Espaces entre les pierres



Photographie 26 : Espaces entre linteaux de bois au-dessus de la fenêtre



Photographie 27 : Accès à l'espace entre la volige et les tuiles



- repérages en sortie et en entrée de gîte en juin 2024 :
> présence de quelques individus de Pipistrelle de Kuhl Pipistrellus kuhlii / Pas de rassemblement d'importance
- prospection en période hivernale 2024-2025 :
> intérêt très faible de la cave de la maison pour l'hibernation des chauves-souris.

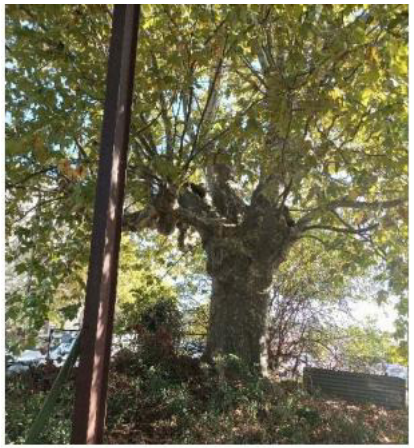
3) Diagnostic écologique

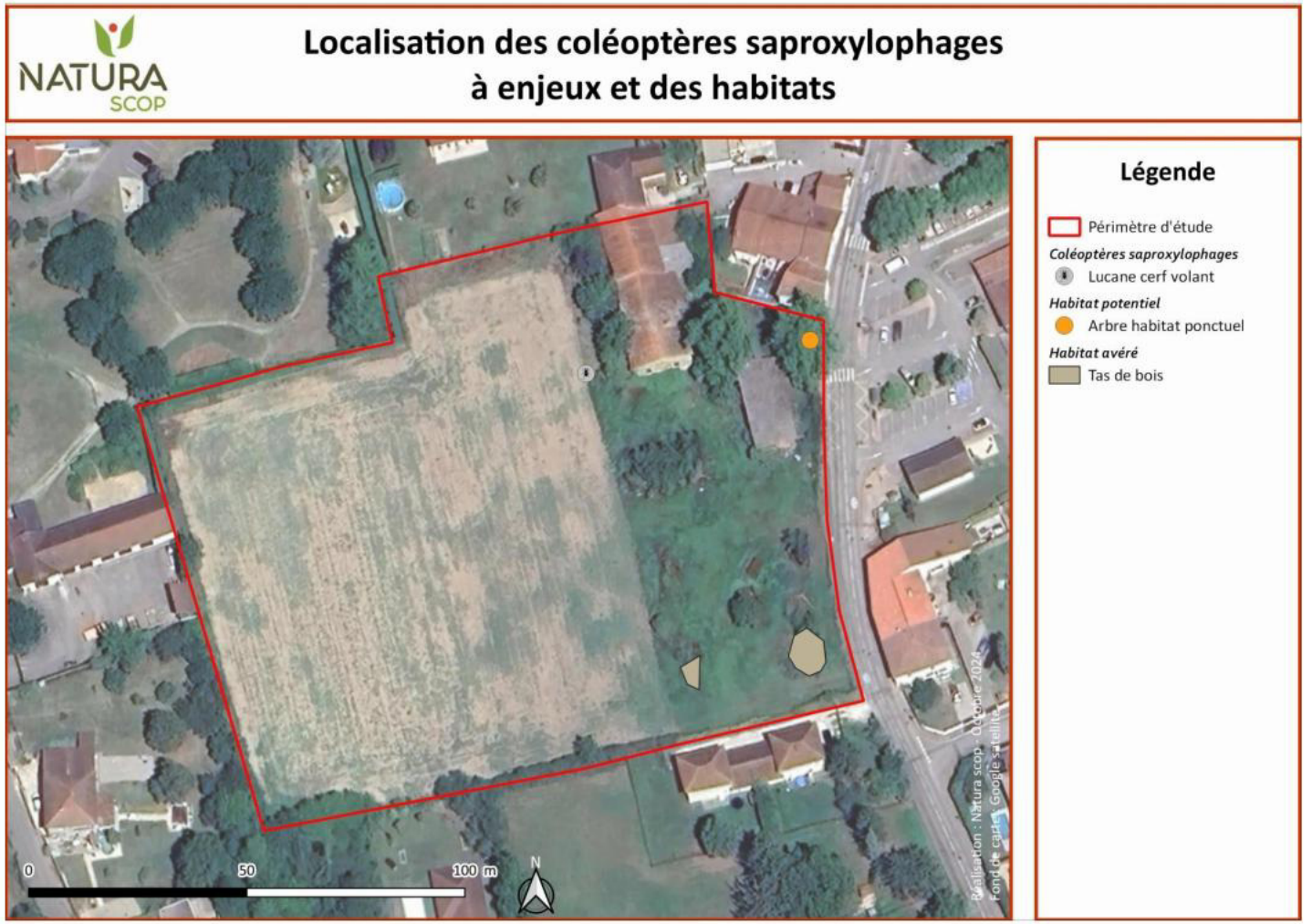
❖ Synthèse des enjeux

Photographie 31 : Trou d'émergence dans un tronc d'arbre dans le tas de bois





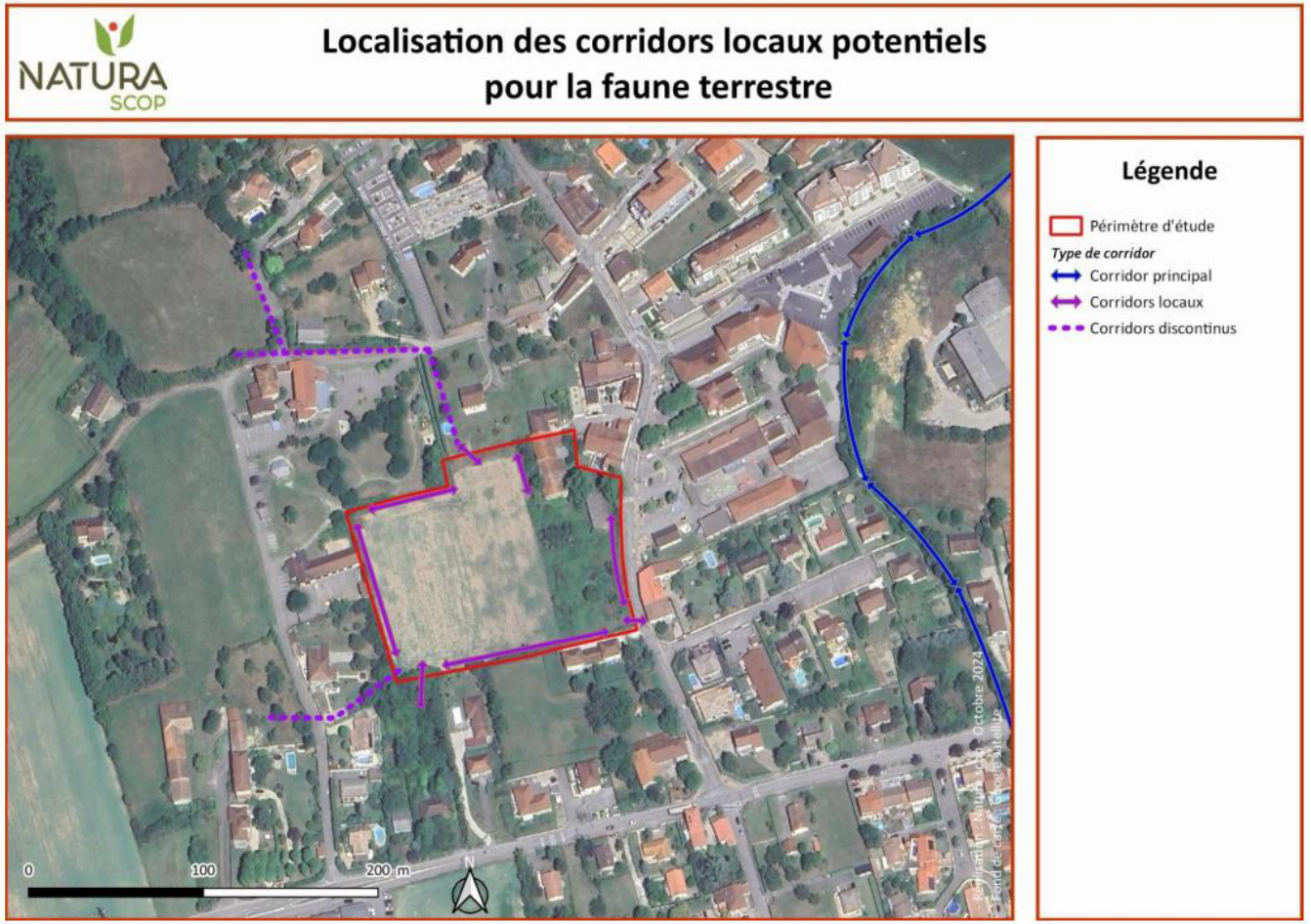




3) Diagnostic écologique

❖ Synthèse des enjeux

> zone d'étude s'imbrique dans une trame verte (haies, fourrés) et une trame jaune (milieux agricoles)
> trame bleue, très ponctuelle, est identifiée par la présence d'ornières temporairement en eau et le bassin artificiel
> trame grise très présente autour du site d'étude
> corridor principal présent à proximité est la Sévenne
> route peut être un obstacle pour la petite et moyenne faune notamment la D36A et la D36
> réservoir local de biodiversité connecté à un corridor écologique continu à discontinu par notamment les jardins et les haies.



> Corridors locaux, la circulation de la faune terrestre et des chiroptères se fait principalement dans un axe est /ouest avec deux axes principaux formés par les haies en limite du périmètre d'étude

Deux autres axes de déplacement possibles dans un sens perpendiculaire à l'ouest et à l'est de part et d'autre en limite du périmètre d'étude

SOMMAIRE

1) Présentation sommaire du contexte et du projet
2) Méthodologie et période d'investigations
3) Synthèse des enjeux du diagnostic écologique
4) Présentation des impacts
5) Propositions de mesures
6) Echanges







4) Proposition des impacts

> Durées, types et niveaux d'impacts bruts non dimensionnés à ce stade du projet
> Qualification de la nature de l'impact brut sur les différents groupes d'espèces et les continuités écologiques au regard des éléments de projet (plan général provisoire) en phase travaux et d'exploitation

6.1.5 MAMMIFERES TERRESTRES

Le Hérisson d'Europe pourra être touchés de manière significative, notamment lors de la phase de travaux où les impacts peuvent être multiples :

- risque de mortalité d'individus,
- destruction et/ou altération d'habitats d'espèces,
- dérangement et/ou perturbation des espèces,
- altération des corridors de déplacement,
- réduction du domaine vital de l'espèce.

Les impacts bruts sur ce groupe peuvent être principalement liés au défrichement, au terrassement, au stockage des matériaux et des engins de chantier ainsi qu'à leur utilisation, à l'augmentation de la fréquentation du site, à des travaux nocturnes ou encore à des pollutions accidentelles.

En phase d'exploitation, le projet peut aussi avoir des impacts potentiellement significatifs notamment sur :

- l'altération d'habitats d'espèces suite à de possibles dégradations liées aux activités humaines (piétinements, déchets, projections de lumière, bruit, pollutions aquatiques, etc.),
- dérangement et/ou perturbation de l'ensemble des espèces lié à l'augmentation de la fréquentation humaine et à l'organisation d'évènements provoquant du bruit et de la pollution lumineuse supplémentaire ;
- le risque de mortalité d'individus causé par la circulation de véhicules et à l'entretien des espaces verts,
- coupure de corridors de déplacements locaux et de migration par une augmentation de la pollution lumineuse et l'organisation d'évènements induisant une augmentation de la fréquentation du site, du bruit et de la pollution lumineuse,
- réduction du domaine vital, résultant de possibles dérangements, d'altération d'habitats et de coupures de corridors.

SOMMAIRE

1) Présentation sommaire du contexte et du projet
2) Méthodologie et période d'investigations
3) Synthèse des enjeux du diagnostic écologique
4) Présentation des impacts
5) Propositions de mesures
6) Echanges







5) Propositions de mesures

Les mesures seront à préciser, modifier ou supprimer après rédaction de la partie Impacts.

Mesures d'évitement : 6

Mesures de réduction : 10

Mesures de compensation : ?

Mesures d'accompagnement: 5

Mesures de suivi : 2

Tableau 40 : Synthèse des mesures

Type de mesure	Phase	Code	Dénomination de la mesure
Evitement	Phase travaux	ME-t1	Eviter les travaux en période sensible pour la faune
		ME-t2	Eviter les travaux crépusculaires et nocturnes
		ME-t3	Eviter la destruction des milieux d'intérêt pour la faune
		ME-t4	Eviter l'abattage des arbres gîtes potentiels à chiroptères et de l'arbre habitat à coléoptères saproxylophages
	Phase exploitation	ME-e1	Eviter la divagation du public dans les milieux d'intérêt pour la faune
		ME-e2	Mettre en place des passages à petite faune dans les grillages et les murs
Réduction	Phase travaux	MR-t1	Réduire le défrichement et le terrassement au strict nécessaire
		MR-t2	Prévoir un phasage des travaux permettant à la faune mobile de trouver refuge dans certains secteurs
		MR-t3	Mettre en place des mesures écologiques de chantier
		MR-t4	Prévoir la création de refuges à reptiles et à Hérisson d'Europe
		MR-t5	Prévoir des mesures de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes
		MR-t6	Planter des haies et des bosquets arbustifs et arborés favorables à la biodiversité
		MR-t7	Prévoir des gîtes et des nichoirs artificiels intégrés dans les nouveaux bâtiments
	Phase exploitation	MR-e1	Réduire au maximum la pollution lumineuse
		MR-e2	Vérifier les gîtes à chiroptères et procéder à la défavorabilisation de ceux-ci si nécessaire avant les travaux d'abattage et de démolition
		MR-e3	Réaliser une gestion extensive des espaces verts
Compensation	Les mesures de compensation dépendront des caractéristiques du projet et des mesures d'évitement et de réduction qui pourront être mises en place.		
Accompagnement	Phase travaux	MA-1	Aménager des habitats favorables au Lucane cerf-volant
		MA-2	Informer les utilisateurs par des panneaux d'informations sur les pratiques de gestion
		MA-3	Pratiquer la gestion différenciée dans l'ensemble de la zone
		MA-4	Accompagner les travaux de démolition des bâtiments
		MA-5	Inscription des projets dans des labels écologiques
Suivi	Phase exploitation	MS-1	Suivi des espèces et des habitats d'intérêt pour la faune
		MS-2	Suivi des gîtes à chiroptères et des nichoirs à oiseaux

SOMMAIRE

1) Présentation sommaire du contexte et du projet
2) Méthodologie et période d'investigations
3) Synthèse des enjeux du diagnostic écologique
4) Présentation des impacts
5) Propositions de mesures
6) Echanges







6) Echanges

> Des questions ?
> Compléments/modifications à réaliser ?
> Nécessité de compensation ?